



Une solution santé mutualisée, pour quoi faire ?

Chef de file de l'action sociale, le Département est garant des solidarités territoriales et humaines. Ainsi, en partenariat avec Actiom, association d'assurés, le Conseil départemental a décidé de proposer des contrats de complémentaires santé à prix négociés, accessibles à tous ses habitants, et regroupés sous l'appellation Haute-Vienne santé.

Cette solution santé mutualisée s'inscrit dans l'opération "Mon département, ma santé".

Grâce à cette action, l'ambition du Département de la Haute-Vienne est de renforcer l'accès aux droits de ses administrés, et notamment des publics les plus fragiles, souvent exclus du système médical.

L'objectif est de lutter contre le renoncement aux soins et de favoriser le retour à une complémentaire santé.

Notre partenaire Actiom ?

L'association Actiom "Actions de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat" est une association d'assurés loi 1901, totalement indépendante. Son rôle est de représenter et défendre les intérêts de tous ses adhérents face aux assureurs et mutuelles, afin de négocier et obtenir de meilleures conditions d'adhésion et de couverture : garanties, options, tarifs, services & avantages, partenaires... Elle porte les opérations "Ma commune, ma santé" et "Mon département, ma santé".

Le Département de la Haute-Vienne vous propose



La solution santé mutualisée pour tous

D'INFOS SUR

haute-vienne.fr

ou en appelant le

05 57 810 410

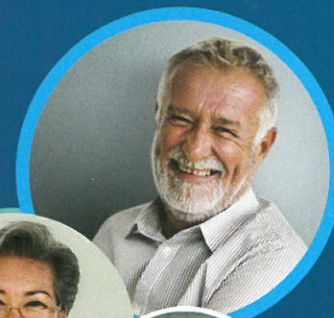
"Haute-Vienne santé" est partenaire de l'association Actiom et de l'opération "Mon département, ma santé"



votre Département se mobilise pour votre santé



12 niveaux de garantie proposés



Haute-Vienne **santé**

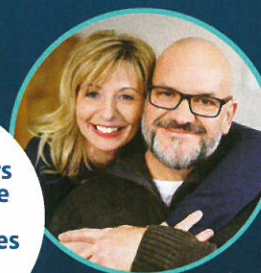
la solution santé mutualisée pour tous



Des tarifs négociés



Des conseillers à votre écoute dans 20 permanences près de chez vous



Renseignements et prise de RDV

05 57 810 410

PHOTO: ANNE-LAURE



plus d'infos sur haute-vienne.fr